



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E40971

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2024

ÉDITÉ LE 20/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 08/06/2023
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 305 321 911 00037

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2100165-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31215951A 2002

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31215951A 2002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DALAIGRE ENTREPRISE

16 RUE DES BATISSEURS
91560 CROSNE

Téléphone : 01 43 82 23 17
Portable :

Fax :

Site Internet :

E-mail : comptabilite@dalaigre.fr

Responsabilité légale :
DALAIGRE REMY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/11/2022
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	15/11/2022
5111 PROB	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	15/11/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/11/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.